

Question de privilège—M. Nielsen

Monsieur l'Orateur avez abordé la question quand je l'ai soulevée il y a quelque temps. En 1973, vous avez examiné la façon de procéder pour apporter des modifications au hansard et avez dit alors que les députés se bornent normalement à rectifier des erreurs et à faire ensuite les changements mineurs qui s'imposent. Vous avez ensuite expliqué la marche à suivre pour la révision du hansard, conformément à la recommandation des députés. La décision de monsieur l'Orateur figure à la page 613 du fascicule n° 162 des *Journaux* de la Chambre daté du 1^{er} novembre 1973.

Je ne veux pas en faire une question de privilège de fond, car il pourrait y avoir plusieurs explications à cette omission. Toutefois, pour le moment, je m'en remets de l'affaire à monsieur l'Orateur. Je le répète, si monsieur l'Orateur ou le ministre voulez entendre l'enregistrement sur ruban, libres à vous de le faire. En raison de l'importance de l'omission, il conviendrait certes d'insérer ces mots dans le texte révisé du hansard, car il est indéniable que le ministre les a prononcés.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports et ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il est évident, je crois, d'après les propos mêmes du député du Yukon (M. Nielsen) qu'il a expliqué comment l'omission a pu se produire dans le hansard. Je n'hésite pas à dire que s'il avait attiré mon attention sur ce point, je me serais efforcé avec lui de m'assurer que la transcription du hansard était aussi correcte et aussi complète que possible. Mais après un jour ou deux, on ne sait plus exactement quels mots on a pu employer et je suis heureux que nous ayons les bandes électroniques et la transcription du hansard.

● (1522)

Je voudrais assurer au député néanmoins, que ces mots figurent ou non au hansard, que je serais heureux de répéter la réponse que j'ai donnée car il est évident que si la Commission étudie une question, c'est à la Commission qu'il appartient de prendre sa décision à la suite de cette étude. Je crois que c'est même tellement évident que la question de mots ne me paraît pas aussi importante que semble le croire le député.

Cela dit, je la lui répéterai avec des mots, pour lui donner satisfaction dans les deux cas. Je n'examine pas moi-même tout ce que j'ai dit, comme le député s'en doute, mais dans le cas présent je suis sûr, d'après ce qu'il a dit, qu'il ne s'agissait pas d'une erreur ou d'un changement, de ma part ou de celle de mon personnel. J'aimerais, monsieur l'Orateur, vous laisser le soin de juger si le hansard dispose d'assez de faits pour pouvoir faire la correction.

J'aimerais que l'on corrige l'erreur qu'a relevée le député et qu'on rajoute notamment le mot «hypothétique» qui avait été omis. J'ai utilisé les mots «théoriques» et «hypothétiques» intentionnellement et je ne considère pas que l'un puisse se substituer à l'autre, mais estime qu'ils se complètent de manière très importante. J'aimerais que l'on rétablisse cette phrase, si cela peut être fait, et si les enregistrements montrent bien que j'ai en effet prononcé ces deux mots.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'avoue que je suis parfois alarmé comme sans doute les autres députés, de constater que le hansard, malgré notre système d'enregistrement à la Cham-

[M. Nielsen.]

bre ait omis ces mots dans la transcription, puisqu'ils ont été enregistrés par l'enregistreur situé au-dessus du siège de la présidence. Ces mots figureront peut-être sur les bandes d'enregistrement de la Chambre, mais s'ils n'y sont pas, cela met sérieusement en question la fidélité du système.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je suis assez certain que les propos en question qu'on a attribués maintenant au ministre à deux reprises, soit le mot «hypothétique» et le mot «théorique» selon le ministre et les mots dont a parlé le député du Yukon (M. Nielsen) ont bel et bien été prononcés par le ministre comme il l'a dit aujourd'hui et de toute façon que les appareils d'enregistrement électroniques les auront enregistrés au cours des délibérations d'hier. Certes, le ministre répondait à une question à la période des questions et nous pouvons repasser la bande vidéo de cette période hier, ce qui permettra de reproduire exactement ce qu'a dit le ministre.

Cela étant, il reste encore à régler le problème des omissions dans le compte rendu ou dans l'édition du hansard. Cela relève de ma compétence et je vais sans retard tâcher de savoir ce qu'il en est, puis j'en aviserai la chambre.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

DÉPÔT DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 41(2) du Règlement et pour honorer la promesse que le premier ministre a faite au député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald), j'ai l'honneur de déposer des copies dans les deux langues officielles de l'ordre du jour prévu pour la conférence des premiers ministres qui aura lieu lundi prochain, 30 octobre, jusqu'au mercredi 1^{er} novembre.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE À L'ÉTAPE DE LA 2^e LECTURE DU BILL C-7

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 75C du Règlement, je tiens à faire savoir à la Chambre que les représentants des partis n'ont pu arriver à s'entendre aux termes de l'article 75A ou 75B sur l'attribution de temps à l'étape de la deuxième lecture du bill C-7, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1978-1979, attribuant un pouvoir d'emprunt pour l'année financière 1979-1980 et modifiant la Loi sur l'administration financière. Je voudrais donc donner préavis qu'un ministre proposera à la prochaine séance de la Chambre d'accorder une autre journée à l'étude du bill à l'étape de la deuxième lecture.